

Le projet de contrat de bassin Essonne aval 2015-2018

Un objectif :

**préserver et améliorer la ressource en eau
et les milieux naturels aquatiques et humides**

Cinq masses d'eau concernées :

l'Essonne en amont de la confluence avec la Juine (HR 93B),
l'Essonne en aval de la confluence avec la Juine (HR 96),
la Velvette (R93B-F4529000),
le ru de Misery (R96-F4592000),

la nappe de Beauce (FRGG092, 4092)



1

Le projet de contrat de bassin Essonne aval 2015-2018

Une démarche :

mobiliser les acteurs pour développer et promouvoir,
au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener ;

Un outil :

Planifier à l'échelle d'un territoire études, actions et travaux à
mener sur une période de 4 ans ; évaluer les crédits à mobiliser ;

Un engagement réciproque des signataires :

maîtres d'ouvrage : conduire les actions prévues ;
financeurs : apporter un financement prioritaire, dans la limite des
contraintes budgétaires et de l'éligibilité des projets finalisés.



2

Le territoire, les signataires

4 partenaires financiers :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
 La Région d'Ile-de-France,
 Le Département de l'Essonne,
 Le Département de Seine-et-Marne,

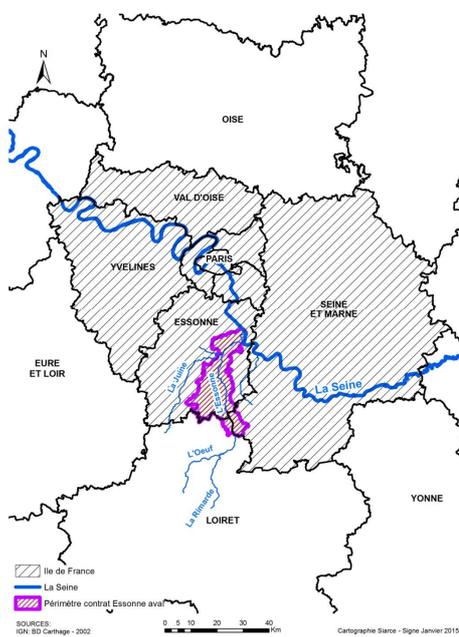
12 maîtres d'ouvrage :

Le SIARCE (animateur du contrat),
 Le PNR GF,
 3 syndicats (assainissement, EP),
 2 interco (de communes ; d'aggl),
 5 communes,

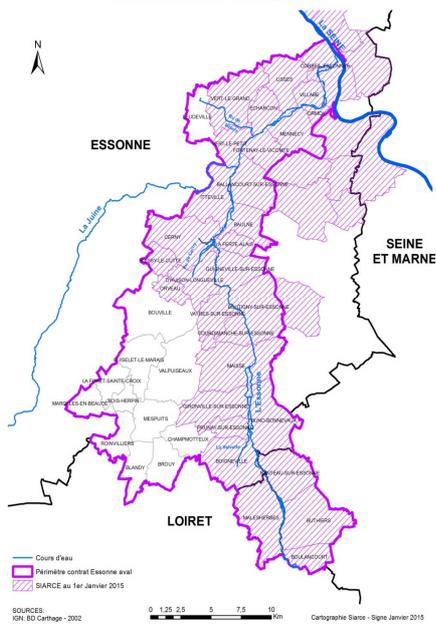
39 autres collectivités :



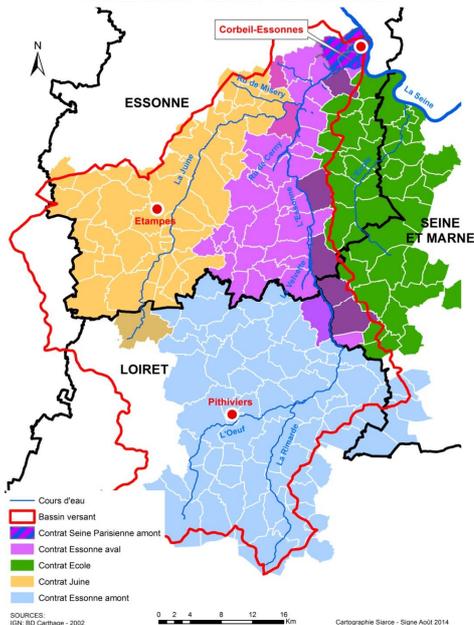
LOCALISATION DU TERRITOIRE "ESSONNE AVAL"

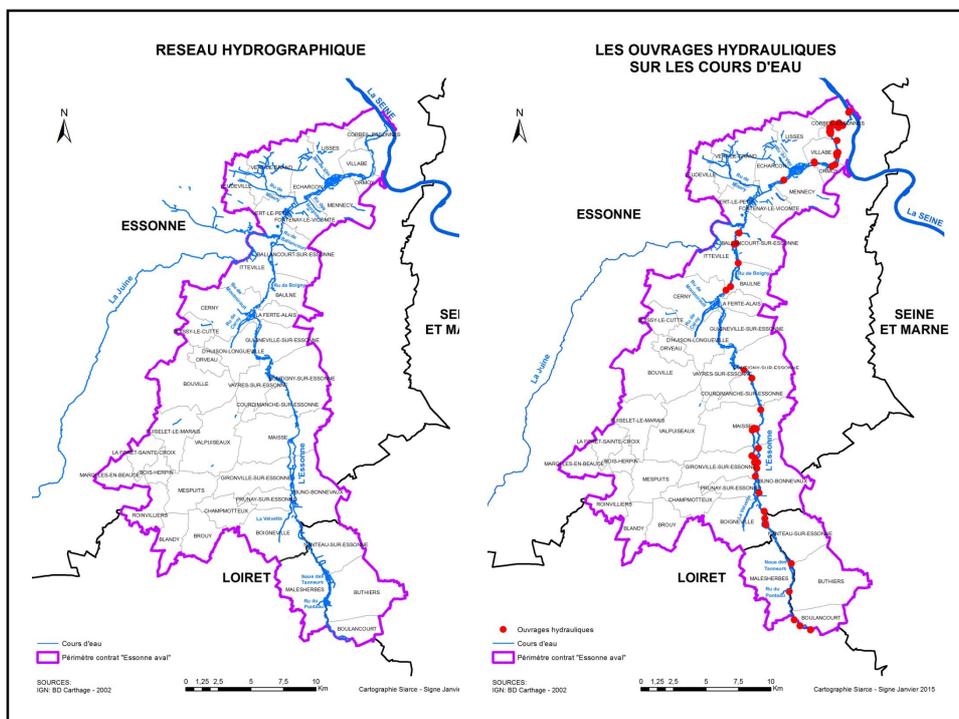
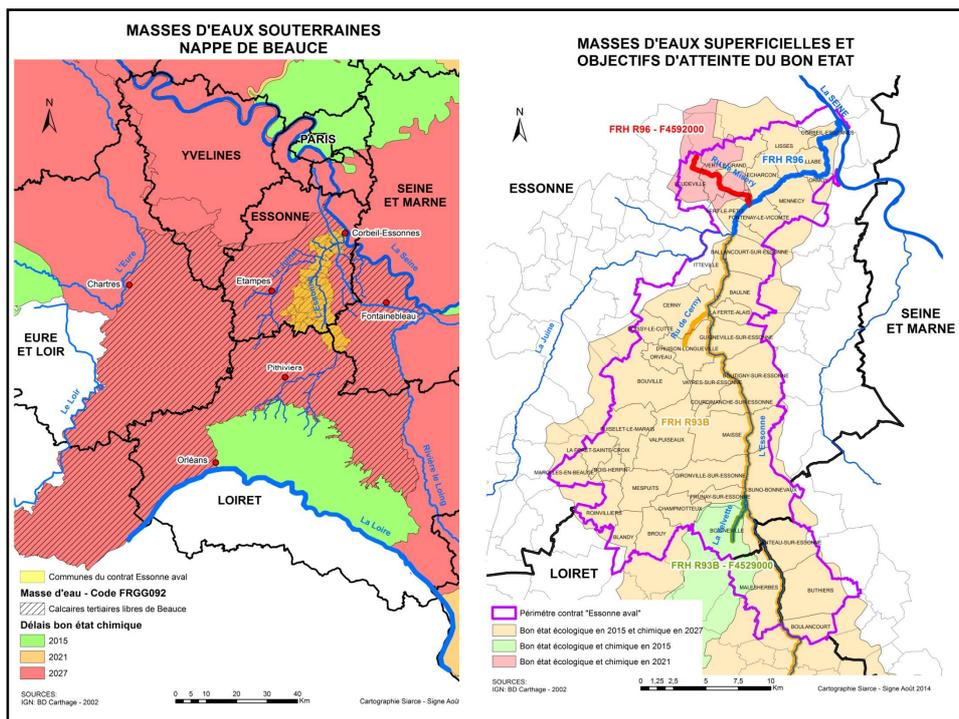


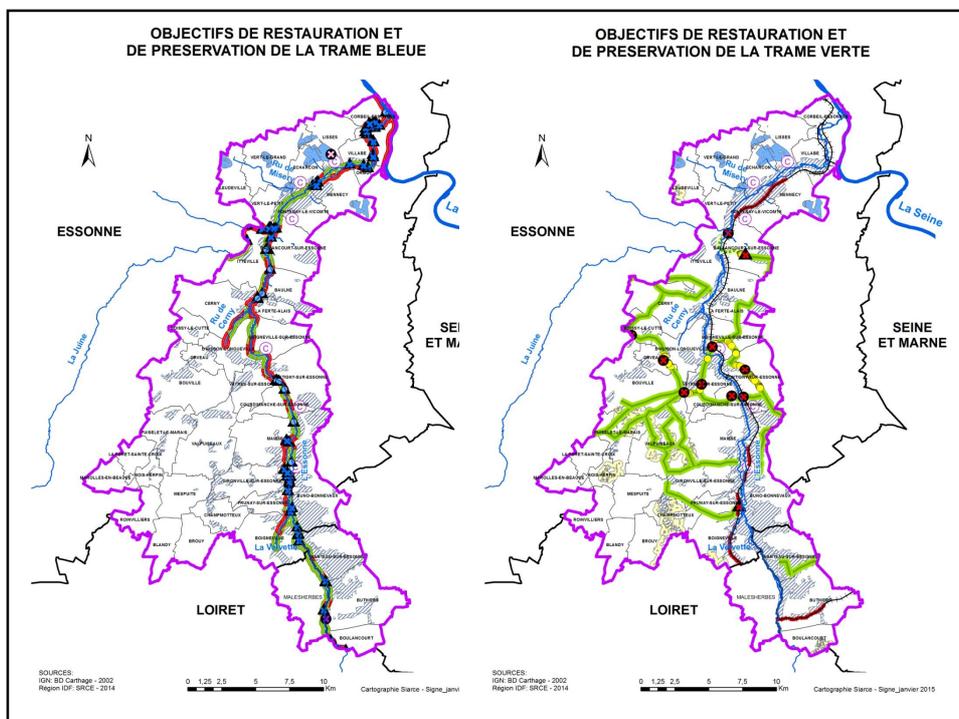
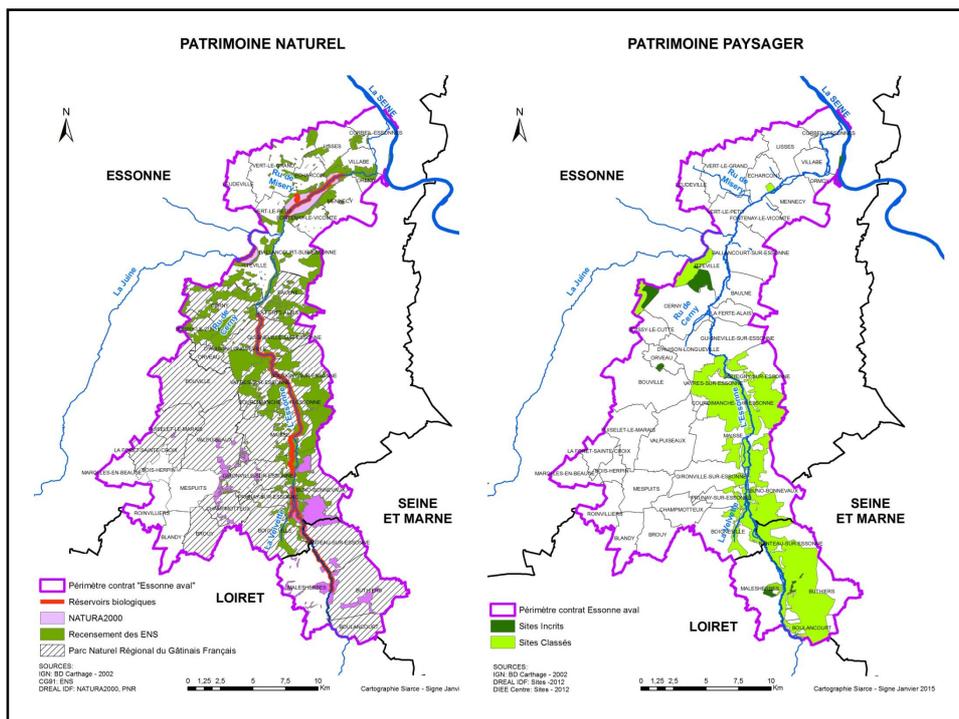
PERIMETRES DU CONTRAT "ESSONNE AVAL" ET DU SIARCE

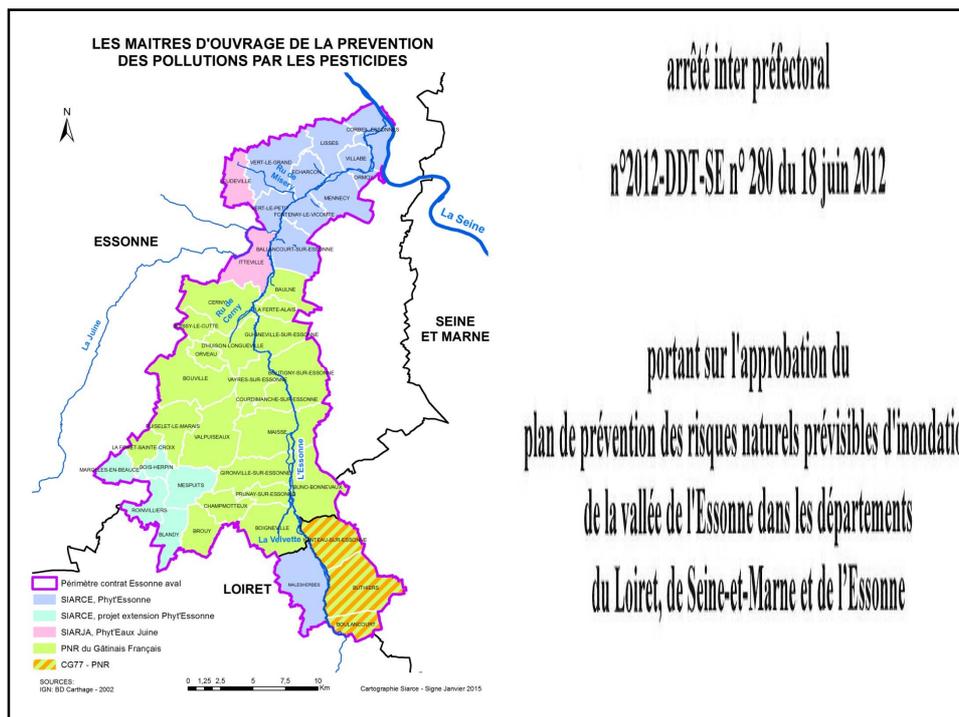


LES CONTRATS GLOBAUX POUR L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ESSONNE









Les enjeux du contrat

- **Quatre enjeux**
- **Enjeu 1 :** Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides dans le cadre de la reconquête de la trame verte et bleue
- **Enjeu 2 :** Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles, maîtriser les rejets dans les cours d'eau
- **Enjeu 3 :** Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable
- **Enjeu 4 :** Prévenir le risque inondation par ruissellement agricole et urbain, par débordement de cours d'eau

Le coût prévisionnel du contrat

Enjeu	Coût par enjeu et coût total du contrat en k€ HT	Pourcentage du coût de chaque enjeu par rapport au coût total du contrat
Enjeu 1 : milieu naturel ; Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides dans le cadre de la reconquête de la Trame Verte et Bleue	11 683	14,20 %
Enjeu 2 : qualité des eaux ; Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles, maîtriser les rejets dans les cours d'eau	57 994	70,70 %
Enjeu 3 : ressource en eau ; Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable	10 964	13,40 %
Enjeu 4 : risque inondation ; Prévenir le risque inondation par ruissellement agricole et urbain, par débordement de cours d'eau	1 145	1,40 %
Animation	280	0,30 %
Ensemble du contrat	82 066	100,00 %

Les actions prioritaires, les engagements à mi-parcours

Enjeu 1 (milieu naturel) : 2 345 k€ HT

SD Ru de Ballancourt et Ru de Misery,
programmes d'entretien, continuité écologique

Enjeu 2 (qualité des eaux) : 26 341 k€ HT

Révision de tous les SDA, travaux sur réseaux,
diagnostic bâtiments publics, contrôles conformité

Enjeu 3 (ressource en eau) : 2 159 k€ HT

études AAC, SD AEP
schéma global sécurisation sud Essonne

Enjeu 4 (risque inondation) : 70 k€ HT

DICRIM et PCS sur une commune,
AMO pour système annonce de crues

Le planning prévisionnel

- **Mars-avril** : Délibération des 12 maîtres d'ouvrage précités, et des 39 collectivités, pour approbation ;
Avis du SAGE Nappe de Beauce
- **Avril-mai** : Envoi du dossier aux 4 partenaires financiers
- **Mai-juin** : Délibération des 4 partenaires financiers pour approbation
- **Juillet /septembre** : **Signature du contrat**
- **Fin 2016** : Evaluation mi-parcours



17



Merci de votre attention